

**Propositions dans le cadre de la
Stratégie gouvernementale
de développement durable**

Février 2023



ÉCOTECH QUÉBEC EN BREF

Première organisation du genre au Canada, Écotech Québec représente depuis 2009 la grappe des technologies propres. Ses initiatives visent à soutenir les acteurs d'ici - entreprises, chercheurs, investisseurs et regroupements - afin d'accélérer le développement, le financement et le déploiement des technologies propres. Écotech Québec poursuit un double mandat :

- Assister les décideurs publics et privés pour que les conditions soient les plus propices au Québec pour le développement technologique, le financement des projets et des entreprises en technologies propres, la commercialisation des innovations ici et à l'international ;
- Propulser les entreprises technologiques pour qu'elles atteignent leur plein potentiel en les appuyant dans le développement de partenariats technologiques, commerciaux et financiers.

Écotech Québec collabore avec plusieurs organisations au Québec, notamment le G15+ et SWITCH l'Alliance pour une économie verte. Écotech Québec est aussi partenaire fondateur de l'Alliance Canada Cleantech, membre de l'International Cleantech Network et membre fondateur de l'Alliance mondiale pour les solutions efficaces de la Fondation Solar Impulse.



LES TECHNOLOGIES PROPRES AU QUÉBEC

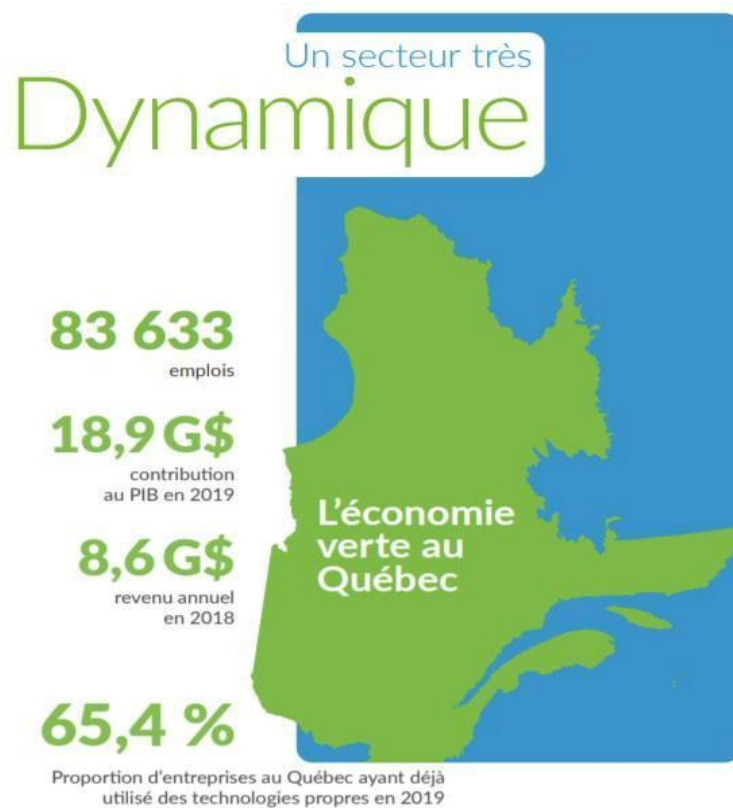
Les technologies propres englobent des innovations, soit des produits, services, procédés et systèmes qui permettent à leur utilisateur d'améliorer son efficacité tout en diminuant ses impacts environnementaux, soit directement ou à travers d'autres chaînes de valeur. Ces technologies représentent une grande diversité de sous-secteurs dont l'importance est maintenant largement reconnue.

Les entreprises¹ qui composent ce secteur sont au cœur de la transition vers une économie plus verte et prospère.

En plus d'améliorer l'efficacité opérationnelle, les technologies propres permettent en même temps de diminuer l'utilisation des matières premières et des matériaux, de réduire la consommation d'énergie ou de produire de l'énergie propre ou renouvelable, de récupérer des sous-produits utiles, de réduire les émissions polluantes et de gaz à effet de serre (GES), de restreindre les problèmes d'élimination des matières résiduelles, ou de diminuer les impacts sur l'environnement.

Bref, ce sont des innovations qui contribuent à la croissance durable ainsi qu'au mieux-être des populations. Le déploiement à grande échelle des technologies propres est essentiel à la transformation positive de l'économie du Québec. Cela augmentera l'efficacité, la compétitivité et le rayonnement de nos entreprises, tant ici qu'à l'international, en plus de réduire leur empreinte environnementale.

Pour y arriver, nous devons faciliter l'accès de ces technologies au marché québécois, en encourageant leur adoption par les entreprises d'ici et par nos gouvernements. Nous devons aussi exporter le savoir-faire de nos fleurons québécois pour faire rayonner l'expertise innovante du Québec à l'international.



¹ <https://statistique.quebec.ca/fr/document/tableau-de-bord-pour-la-mesure-economie-verte>

PROPOSITIONS

Proposition no. 1

Soutenir financièrement les organismes de l'État afin qu'ils servent de bancs d'essai et de vitrines technologiques pour les innovations durables du Québec.

Proposition no. 2

Reconduire et bonifier le budget de Défi Innovation Québec afin de mettre en valeur des prototypes innovants en phase précommerciale par l'entremise de projets de démonstration dans les organismes publics et parapublics.

Dans un contexte d'exemplarité de l'État, il est essentiel de trouver une avenue pour positionner les solutions technologiques québécoises au sein de l'appareil gouvernemental et éventuellement auprès des entreprises québécoises. La Stratégie gouvernementale des marchés publics, dévoilée récemment le 3 février 2023, fait état de différentes mesures en ce sens. Il serait essentiel de soutenir financièrement les ministères et organismes afin d'accueillir des projets de prototypes innovants en phase précommerciale qui peuvent être testés dans un environnement réel et répondre à une gamme d'enjeux identifiés par les organismes publics. L'utilisation accrue des marchés publics et parapublics comme lieux de démonstration permettra l'atteinte de deux objectifs : accroître éventuellement le nombre de vitrines technologiques contribuant à la commercialisation à grande échelle de plusieurs de ces technologies ainsi qu'à améliorer le bilan environnemental et carbone des administrations publiques.

Proposition no. 3

Ajouter un nouveau critère dans les obligations des organismes publics et parapublics pour les obliger à être un banc d'essai et un lieu de vitrine pour des technologies propres d'ici.

Nous recommandons d'ajouter un nouveau critère dans les obligations du plan de développement durable des organismes publics et parapublics. Ce critère viserait à obliger les MO à être le banc d'essai ou la vitrine technologique d'au moins trois innovations durables du Québec durant la période de la prochaine Stratégie.

Proposition no. 4

Mettre en place un programme de mise en valeur de technologies propres pour chaque nouvel investissement des organismes publics et parapublics, comme c'est le cas pour les arts.

Au Québec, et ce depuis plus de 60 ans, la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux a pour objectif de soutenir la création des arts visuels et des métiers d'art dans toutes les régions du Québec. Tous les projets de construction de plus de 150 000\$ entrepris par le gouvernement, ses ministères et organismes, ainsi que par les personnes ou autres organismes subventionnés par l'État pour des projets d'immobilisation, doivent réserver 1% de leur budget pour l'achat d'œuvres d'art.

Cette approche pourrait servir de point de départ au développement d'une initiative gouvernementale similaire

soutenant cette fois-ci la mise en valeur d'innovations développées ici, tout en contribuant à la réduction de l'empreinte écologique des organismes publics et parapublics ou encore à l'amélioration de leur efficacité. Ainsi, pour chaque nouvel investissement d'organismes publics et parapublics, un certain pourcentage (quota) serait réservé pour la démonstration de prototypes innovants en phase précommerciale.

Proposition no. 5

Élargir le crédit d'impôt RS&DE pour les PME en technologies propres pour y inclure certaines dépenses relatives à la démonstration et la commercialisation.

Écotech Québec recommande que le crédit d'impôt à la RS&DE soit élargi pour y inclure certains aspects de la commercialisation, et ce, pour les entreprises qui auraient déjà obtenu un crédit d'impôt à la R-D. Les impacts directs d'un meilleur appui à la commercialisation de l'innovation se traduiraient par la création d'emplois, la croissance des entreprises, l'augmentation des exportations de ces dernières et le rayonnement accru des compétences de nos entreprises à l'échelle mondiale.

Une telle mesure, pour une période expérimentale de trois ans, soutiendrait les entreprises dans leurs efforts de mise en marché et s'appliquerait aux salaires engagés dans la commercialisation des technologies propres, afin de bâtir une expertise technico-commerciale qui accélérerait la mise en marché des innovations vertes. Elle toucherait les PME de moins de 250 employés qui développent ou commercialisent des technologies propres ayant fait l'objet d'une demande de protection à l'égard de la propriété intellectuelle et disposant préalablement d'un solide plan de commercialisation. À la suite de la période couverte, une évaluation serait réalisée pour statuer sur les retombées et la mise en œuvre de façon permanente d'une telle mesure.

Proposition no. 6

Bonifier les programmes d'appui à la recherche et au développement

Il est impératif d'actualiser les programmes en RS&DE afin d'augmenter, entre autres, les taux d'aide maximal, le cumul des aides gouvernementales et le montant de l'aide maximal, tout en accélérant le processus d'octroi et afin de favoriser les remboursements anticipés. La bonification de ces programmes ainsi que l'analyse en continu des demandes aideront les entreprises à investir davantage en technologies propres, ce qui stimulera du même coup l'économie innovante au Québec.

Proposition no. 7

Exiger que les entreprises qui bénéficient de programmes gouvernementaux divulguent non seulement l'impact de leur projet sur les objectifs climatiques et environnementaux de l'État mais aussi leurs démarches afin d'identifier et d'adopter des technologies propres visant à réduire leur empreinte.

Le gouvernement du Québec appuie l'essor et la consolidation de nombreuses entreprises industrielles par l'entremise des fonds et des programmes disponibles pour leur projet. Les entreprises qui reçoivent une aide du gouvernement devraient jouer à leur tour un rôle pour stimuler davantage la croissance des PME innovantes. Ainsi, les entreprises qui bénéficient de l'aide financière d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement devraient être

tenues de démontrer leurs démarches pour identifier et adopter des solutions innovantes leur permettant de contribuer aux objectifs du gouvernement en matière de lutte contre les changements climatiques et de protection de l'environnement.

Cet engagement permettra d'accélérer l'adoption d'innovations qui contribueront à l'amélioration de la compétitivité des entreprises, et la création d'emplois au sein des PME innovantes, tout en contribuant à l'atteinte des objectifs climatiques et environnementaux du Québec.

Une telle exigence, qui s'inscrit dans une démarche de financement responsable, contribuera de manière bénéfique à améliorer l'efficacité opérationnelle des entreprises tout en réduisant leur empreinte environnementale ou climatique. C'est une façon originale pour l'État d'accompagner les entreprises, non seulement au niveau financier, mais également au niveau climatique et environnemental. Cette démarche permettra d'accélérer l'adoption d'innovations.

Proposition no. 8

Créer un Secrétariat relevant directement du ministère du Conseil exécutif du gouvernement du Québec afin de coordonner et d'accélérer l'effort national que doivent apporter les différents ministères et organismes en matière de développement durable.

Une coordination à haut niveau est essentielle pour assurer une meilleure cohérence des actions des ministères et des sociétés d'État. Hautement stratégique, le Secrétariat au Développement durable serait notamment responsable de l'exemplarité de l'État dans l'ensemble des programmes qui s'inscrivent dans une transformation de notre économie pour qu'elle soit plus verte et prospère. La création de ce Secrétariat enverra un signal politique fort et clair à travers l'ensemble de l'appareil gouvernemental sur la nécessité d'une plus grande cohésion et cohérence des actions.

ENGAGEMENT D'ÉCOTECH QUÉBEC

Afin de contribuer davantage à l'atteinte des objectifs de la prochaine Stratégie gouvernementale de développement durable, Écotech Québec s'engage à collaborer avec les acteurs de l'écosystème afin de rendre disponible aux organismes publics et parapublics, aux municipalités ainsi qu'aux PME un accompagnement et une plateforme dynamique et interactive pour les aider à découvrir les meilleures ressources et solutions innovantes pour accélérer leur transition climatique. Cette nouvelle initiative vise à offrir un accompagnement personnalisé pour l'élaboration d'une feuille de route, depuis l'analyse d'une situation jusqu'à la hiérarchisation des options d'innovation, sans oublier les sources de financement disponibles pour concrétiser leurs projets.

Pour information

Denis Leclerc

Président et chef de la direction

dleclerc@ecotechquebec.com

Écotech Québec

La grappe des technologies propres
2160, rue de la Montagne Bureau 430
Montréal (Québec) H3G 2T3
ecotechquebec.com

The background is a solid blue color with a repeating pattern of white icons. The icons include a beaker, a lightning bolt in a circle, a recycling symbol, a trash can, a water drop, a gear, a plant, a leaf, a wave, and a graph with an upward arrow.

e